

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1750

Artikel: Libre circulation des personnes : non à une prise en otage : deux tentations à écarter pour la gauche et les syndicats
Autor: Marco, Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024444>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Libre circulation des personnes: non à une prise en otage

Deux tentations à écarter pour la gauche et les syndicats

Daniel Marco (7 octobre 2007)

«*Sans convention collective, pas de libre circulation des personnes*». Ce slogan, apposé sur un petit camion lors de la récente manifestation organisée par Unia à Zurich pour fustiger la dénonciation de la convention collective (CCT) par les patrons de la construction, fait problème. Il annonce la reprise du ménage à trois courants qui déjà avait prévalu en 2005 à l'occasion de la création d'Unia, né de la fusion de la FTMH et du SIB, et plus récemment lors du débat sur les mesures d'accompagnement de la libre circulation des personnes.

Le premier courant, issu de l'extrême gauche et de la gauche du PSS, refuse la libre circulation des personnes découlant des accords entre la Suisse et l'Union européenne, suspectée d'entraîner un dumping salarial aux dépens des salariés travaillant en Suisse. Largement battu en 2005, ce courant renaît, à la faveur de l'instabilité sociale

que provoque l'absence de CCT. Revoilà la peur du plombier polonais! Un courant dont les positions sont proches de celles de l'UDC, et qui comme cette dernière désigne les étrangers, proches ou lointains, comme responsables de tous nos maux: à Genève, l'ennemi immédiat, c'est le frontalier français. Il faudrait s'interroger sur la capillarité permanente entre les idées de l'UDC et celles d'une partie de l'extrême gauche, voire de la gauche du parti socialiste, notamment à propos de l'entrée de la Suisse dans l'Europe.

Le deuxième courant, le plus important, est opportuniste et ratisse large. Il utilise la menace d'un vote négatif, lors du référendum, de plus en plus vraisemblable, annoncé pour 2009, sur les accords helvético-européens, à des fins qu'il estime honorables: faire revenir les patrons à la table des négociations. Mais, comme en 2005 – il maniait alors cette

menace pour obtenir des mesures d'accompagnement plus rigoureuses - il néglige le danger de reprendre, même sans y croire, les thèses xénophobes et la mascarade que représente la menace de voter «non» pour finalement faire volte-face.

Enfin, le troisième courant, minoritaire, acquis à l'Europe et à la solidarité internationale, estime que face aux tentatives bien réelles de dumping salarial d'une partie des patrons, il ne s'agit pas d'entraver la marche de la Suisse vers l'Europe, ni de brandir une menace qui stigmatise d'autres travailleurs et travailleuses, ni même d'appeler à une aide massive de l'Etat contre les agissements du patronat. Pour remplir leur rôle de défense des salariés, les syndicats doivent et peuvent compter sur leurs propres forces: manifestations, actions revendicatives, politiques... et renforcement de leurs effectifs.

Pour un scrutin proportionnel digne de ce nom

Le Conseil national pourrait être plus représentatif de la diversité politique du pays

Jean-Daniel Delley (5 octobre 2007)

La composition du Conseil des Etats fait depuis longtemps l'objet de critiques. L'égalité de représentation des cantons favorise par trop les moins peuplés, d'autant plus que l'écart démographique entre

eux n'a fait que croître depuis 1848. D'où l'idée d'accorder quelques sièges supplémentaires aux grands cantons, à l'image du *Bundesrat* allemand. Mais changer cette règle égalitaire se révélera

difficile, puisqu'il faudra obtenir l'aval non seulement d'une majorité populaire, mais encore d'une majorité de cantons. Par ailleurs cette règle, empruntée aux Etats-Unis d'Amérique, traduit la